

Guide pour rédiger le rapport moral et d'activité du pôle pour l'assemblée générale

Avant de préparer vos rapports pour l'assemblée générale, relisez vos statuts pour vérifier quels rapports vous devez présenter à l'AG et sous quelle forme.

Selon vos statuts vous devrez présenter deux rapports distincts ou un seul rapport rassemblant bilan moral et bilan d'activités.

Le rapport moral

Ce rapport fait le **bilan des objectifs passés** et introduit le débat des adhérents sur les **orientations futures**. C'est un **bilan « politique »** qui exprime les différentes orientations proposées par les dirigeants de la structure et soumises aux adhérents. Le président présente souvent ce rapport qui s'attache plus à la vie de la structure qu'aux activités réalisées. Synthétique, il doit dégager les idées fortes de l'année écoulée.

Il convient d'indiquer dans son rapport moral :

- L'objet et les valeurs de l'association** : Il est intéressant de faire un point sur les missions exercées en référence aux valeurs de l'association et de son objet statutaire. Est-ce que les missions premières de l'association ont bien été respectées et comment ?
- Les relations avec les partenaires extérieurs**, associations liées... : état des lieux des relations avec les organismes de tutelle, et institutionnels, les réseaux auxquels appartient l'association, la fédération à laquelle l'association peut être rattachée, etc.
- Les rapports avec des institutionnels** (subvention(s) obtenue(s), financeurs, etc.) : institutions qui participent au développement de l'association, organisations avec lesquelles l'association souhaite collaborer.
- Présentation d'un « projet associatif »** qui sera alimentée sur proposition d'affectation du résultat, trouve parfaitement sa place à ce stade du déroulement de l'assemblée générale de l'association.

Le rapport d'activité

Ce rapport consiste à décrire les projets, les actions menées tout au long de l'année écoulée (y compris celles qui ont dû être abandonnées). Au-delà de la simple description des activités réalisées, il faut aussi analyser leur impact. Cette évaluation doit être faite aussi bien en termes concrets (financiers, nombre de participants, etc.) que symboliques (articles de journaux, soutiens exprimés). L'analyse permettra aux adhérents de mieux réagir aux projets et montrera aux financeurs comment ont été utilisés les fonds reçus et ce que la structure a produit au cours de l'année.

Historique des activités passées

Les activités sont souvent incluses dans le rapport moral mais peuvent faire l'objet d'un rapport spécifique nommé rapport d'activité, notamment lorsqu'il y a plusieurs activités. Il s'agit de **présenter les activités réalisées** (en nombre, sur le plan qualitatif et quantitatif) ou **un événement marquant pour l'association**. C'est également le moment d'**indiquer les missions non réalisées**, le pourquoi, ou les difficultés rencontrées. Une référence aux bénévoles, à leur engagement (si possible quantifié en heures et en valeur) est généralement appréciée. Mais il est possible que l'association recherche d'autres bénévoles ;

- La présentation des projets** en cours et à venir.

Quelle différence entre le rapport moral et le rapport d'activité ?

Pour simplifier, le **rapport moral est un bilan politique** de l'année écoulée. Il fait le bilan des objectifs visés en regard de l'objet et des valeurs de l'association.

Le **rapport d'activité**, quant à lui, **résume l'activité de l'association**. Il explique ce que l'association a fait en termes d'actions et ce que finalement elle n'a pas fait. Il peut également ouvrir sur les projets pour l'année suivante.

Bibliographie - sitographie

- <https://www.associatheque.fr/fr/gerer-une-association/rapports-annuels.html>
- <https://www.assoconnect.com/blog/rapport-moral-associations/>
- <https://monassofacile.maif.fr/blog/rediger-rapport-moral>